

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE GRAND ESTEREL

Eléments de synthèse. 2014



Nom du responsable de projet :
 Maître d'ouvrage :
 Bureau d'étude :
 Appui à la démarche :

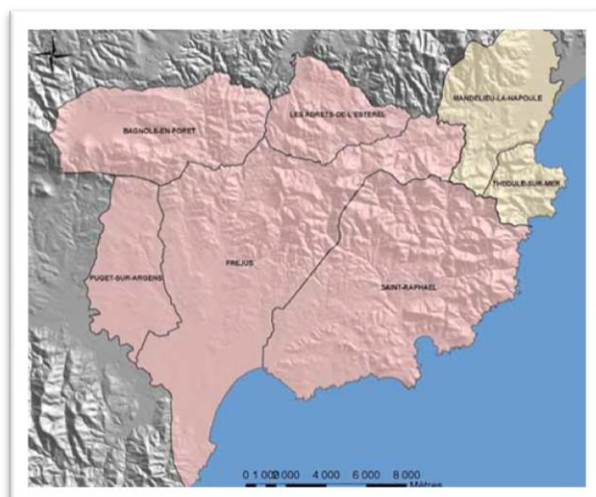
M. Nello BROGLIO, président du SIPME
 SIPME
 ONF – CRPF
 Communes Forestières du Var



Un territoire remarquable dans une logique de massif

Situé entre les Alpes et la Méditerranée, le massif de l'Estérel s'impose comme une entité à part entière présentant des caractéristiques qui lui sont propres : origine volcanique, sol acide, frange littorale, géomorphologie variée, végétation particulière et adaptée aux conditions climatique et pédologique de la zone, proximité de grands pôles urbains, fortes attentes sociales, etc.

Boisé en grande partie, il fait l'objet d'enjeux importants et diversifiés, avec des logiques parfois contradictoires (enjeu de protection, naturaliste, paysager, social, économique, etc.).



Le territoire Grand Estérel (33 188 ha) se dessine autour de ce relief identitaire en s'affranchissant de la limite administrative départementale. Le périmètre proposé dans le cadre de cette étude est à cheval entre le département du Var et des Alpes-Maritimes. Il englobe 5 communes du Var et 2 des Alpes-Maritimes.

Liste des 7 communes de la CFT Grand Estérel

Département du Var	Département des Alpes-Maritimes
Les Arets de l'Estérel*	Mandelieu la Napoule
Bagnols en Forêt*	Théoule sur Mer
Fréjus*	
Puget sur Argens*	
Saint-Raphaël*	

* Communes membres du S.I.P.M.E

La Charte Forestière de Territoire (CFT)

Devant la diversité des enjeux et des attentes qui s'expriment à l'égard du massif, le besoin d'un outil spécifique pour mieux gérer et intégrer les fonctions multiples de la forêt s'est fait ressentir. De cette prise de conscience est née la volonté de mettre en place une CFT afin d'établir une gestion durable et concertée du massif.

Le Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME), à l'origine de cette démarche, a souhaité que la Charte soit l'occasion pour tous les acteurs du territoire de se réunir et d'échanger, afin de définir ensemble un projet commun et partagé pour le Grand Estérel.

Fruit d'une volonté politique, la Charte Forestière de Territoire constitue un authentique et ambitieux projet d'aménagement et de développement durable. Elle permet de relier les acteurs par des actions fédératrices et d'intérêt général insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel.

De ce fait, elle permet aux décideurs de posséder une réflexion partagée en termes de politique forestière et constitue un cadre privilégié en matière d'accès à des aides publiques spécifiques.

Une démarche concertée

L'élaboration de la Charte forestière compte trois temps forts :

- la réalisation d'un diagnostic partagé ;
- la définition de la stratégie forestière ;
- la définition d'un plan d'actions pluriannuel.

Chacune de ces trois phases a été validée par un comité de pilotage.

L'ensemble de la démarche, depuis l'élaboration du diagnostic jusqu'à la définition des actions, a fait l'objet d'une large concertation (5 questionnaires, 30 entretiens ciblés, 4 ateliers débats, 1 réunion publique, etc.) qui a permis de consulter près de 170 acteurs du territoire.

Un diagnostic partagé

• L'espace forestier

Le massif de l'Estérel possède une identité forte qui s'ancre sur des éléments fondamentaux propres au territoire : les reliefs volcaniques emblématiques, la fusion mer/roche, les contrastes de couleurs, l'eau douce, si rare et précieuse. La diversité des micropaysages et leur proximité géographique constituent une vraie richesse pour le territoire. Ces micropaysages sont un atout majeur pour le développement touristique local. Aussi, il est nécessaire d'en conserver les ambiances et « impressions » qui en émanent.

Un effort est à mener pour gommer les dysfonctionnements paysagers. Cet effort peut représenter un coût élevé pour les propriétaires fonciers qui peinent à l'assurer car la forêt méditerranéenne ne génère pas de recettes directes importantes (peu de ventes de bois, notamment).

• Flore faune et habitat

Le territoire Grand Estérel présente une richesse d'habitats, de flore et de faune, exceptionnelle liée aux conditions climatiques de la zone, au sol cristallin et à une géomorphologie variée. En milieu forestier, les ripisylves et les milieux humides temporaires forment des habitats originaux, rares et fragiles abritant de nombreuses espèces patrimoniales.

A court terme, les principales menaces pesant sur l'environnement sont d'origine anthropique : incendie de forêt, urbanisation, rupture des corridors biologiques, propagation d'espèces invasives, impact de la fréquentation du public sur certains espaces fragiles.

Il existe un potentiel pastoral sur le territoire (surtout pour de l'élevage caprin) mais qui reste largement inexploité du fait des multiples contraintes qui pèsent sur cette activité.

En matière d'apiculture, la fermeture des milieux et les sécheresses répétées diminuent fortement la ressource mellifère. Les débroussailllements excessifs (broyeurs à marteau) sont à éviter. Par ailleurs, la dégradation des pistes handicape l'activité car les sites doivent être accessibles en voiture. La cueillette de plantes apicoles en pleine floraison (bruyère) diminue la ressource pour les abeilles.

Le petit gibier est globalement peu abondant, du fait de l'urbanisation importante de la zone, de la réduction des surfaces agricoles et de la fermeture des milieux. Les populations de cerfs Elaphe et de chevreuils sont relativement stables. La population de sangliers est en forte augmentation et cause des dégâts, notamment chez les particuliers, à la périphérie des zones urbaines. Le nombre de chasseurs est en diminution, ce qui pourrait se traduire à terme par un impact sur l'activité cynégétique.

- **Patrimoine culturel et naturel**

Ce territoire est riche d'un patrimoine historique hérité de temps très anciens (celto-ligure, romain). Il constitue une véritable richesse pour l'attrait touristique de la région et mériterait d'être davantage mis en valeur.

Celle-ci doit être pensée dans l'optique d'une mise en réseau des ressources patrimoniales (chaque commune valorisant la ressource qui lui est la plus identitaire) afin de créer une réelle dynamique de découverte à l'échelle du territoire.

Des mesures particulières de protection (mis en défends lors de la réalisation de travaux DFCI par exemple) et de mise en valeur du patrimoine naturel seront envisagées.

- **Les risques naturels**

Les outils et moyens déployés pour lutter contre les incendies de forêt sont conséquents. La lutte est bien organisée, même si des efforts de cadrage peuvent encore être réalisés entre les différents intervenants (et notamment entre les deux départements).

Les actions de prévention (débroussaillage et patrouilles) sont bien perçues par les usagers du massif, qui ont identifié le risque incendie comme l'une des principales menaces pour l'avenir du massif.

L'Estérel est exposé à des épisodes pluvieux très intenses, pouvant provoquer des dégâts considérables. Un travail est à mener pour essayer de limiter la dégradation des ouvrages. Leur absence de remise en état procure en effet une vision négative du site aux usagers (sentiment «d'abandon de la forêt »).

- **La forêt et la filière bois**

Le territoire Grand Estérel est boisé sur 64% de sa superficie. Ce massif forestier est couvert à 66% par de la forêt publique. La forêt privée apparaît faiblement morcelée, en comparaison aux autres secteurs de la région.

Malgré une desserte suffisante, la filière bois est peu développée sur la zone car la ressource en bois est limitée quantitativement et qualitativement. Le cours du bois n'est pas incitatif et l'emballage de la forêt rend nécessaire la réalisation d'opérations de débroussaillage avant la phase d'exploitation.

Quelques levées de liège sont réalisées en forêts privées et publiques et des projets « bois énergie » sont à l'étude.

Malgré tout, une petite ressource existe et pourrait être mobilisée pour les besoins d'un projet local. Les seules réelles potentialités forestières se situent sur l'Estérel occidental.

De nombreuses entreprises de revente de bois de chauffage sont présentes, mais le bois vendu ne provient pas du territoire. Il n'existe pas d'exploitants, ni de scierie sur le secteur, mais des exploitants de territoires voisins pourraient être mobilisés.

- **Les loisirs en forêt**

L'Estérel remplit forte une fonction d'accueil qui ne génère cependant aucune recette pour l'entretien et la gestion de l'espace forestier. Une réflexion est à menée avec les différents acteurs du territoire pour trouver des solutions qui permettraient d'atteindre un niveau optimal d'accueil du public, tout en

répartissant la pression de la fréquentation entre les espaces naturels, de manière à assurer leur préservation.

Des efforts sont à mener pour :

- Structurer les activités à l'échelle du territoire ;
- Améliorer l'aménagement des portes d'entrée du massif ;
- Homogénéiser et améliorer la signalisation et le balisage ;
- Mieux informer et sensibiliser les usagers.

Les conflits d'usage constatés impliquent de mieux expliquer et faire respecter la réglementation en vigueur, mais aussi d'améliorer la compréhension inter-acteurs concernant la diversité des activités réalisées dans le massif.

Les Orientations stratégiques validées

A : Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels

La mutation rapide des territoires qui s'est opérée ces dernières décennies, du fait de l'abandon des pratiques agricoles et forestières et d'une forte croissance urbaine, nous conduit aujourd'hui à penser les effets de cette mutation : dépérissement des forêts, enrichissement des espaces anciennement cultivés, embroussaillage des forêts, augmentation du risque d'incendie, perte de diversité des paysages.

Il s'agit dans cette orientation :

- De redonner de la place aux activités sylvicoles et agricoles (en milieu forestier ou en lisière) qui participent à la limitation de certains risques (notamment incendie) et au maintien du cadre de vie ;
- De proposer des actions visant à améliorer la communication interdépartementale sur la gestion des risques.

B : Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel

Les qualités paysagères et esthétiques du territoire Grand Estérel participent indéniablement à son attrait touristique et comme lieu de vie.

Cette orientation vise à améliorer et renforcer l'identité du territoire en réduisant les dysfonctionnements paysagers constatés.

C : Partager l'espace forestier du Grand Estérel

En tant que forêt périurbaine, le massif de l'Estérel est fortement sollicité par les populations locales. L'attrait touristique de la région contribue également à sa forte fréquentation tout au long de l'année.

Cet usage récréatif de la forêt se doit de composer avec les autres activités ayant cours dans le massif et poursuivant d'autres objectifs : sylviculture, sylvopastoralisme, apiculture, préservation de la biodiversité exceptionnelle de l'Estérel, lutte contre l'incendie, chasse.

Cette orientation vise à organiser le partage de l'espace forestier afin que les différentes fonctions et usages de la forêt puissent cohabiter.

D : Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel

Cette quatrième orientation vise à pérenniser le dialogue et l'échange entre les différents partenaires et acteurs de la Charte.

Il s'agit :

- De définir la forme de la structure animatrice du projet et ses prérogatives ;
- D'organiser la communication, l'information, l'éducation à mener sur le massif sur diverses thématiques : biodiversité, incendie de forêt, métiers en lien avec la forêt, etc.
- De travailler de manière concertée entre acteurs du territoire afin de trouver de nouveaux moyens pour financer l'entretien et la gestion du massif.

Un projet de territoire à mettre en œuvre

Le plan d'action de la Charte Forestière de Territoire Grand Esterel comporte 20 actions à mettre dans œuvre dans les 10 prochaines années. Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée.

Programmation	
Orientation A	Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité
Action A1	Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale
Action A2	Inciter les propriétaires privés et aider les communes à gérer leur forêt
Action A3	Connaître et développer la demande locale en bois et liège
Action A4	Mise en place d'un projet local d'exploitation et de consommation de bois ou de liège local
Action A5	Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement
Action A6	Renforcer l'activité apicole sur le massif
Action A7	Définir le réseau de pistes utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, gestion forestière, DFCL, pastoralisme, chasse)
Orientation B	Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel
Action B1	Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel
Action B2	Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptées aux enjeux locaux
Action B3	Améliorer la connaissance du patrimoine forestier à proximité des chemins
Action B4	Limiter l'expansion du mimosa et des autres espèces invasives
Action B5	Réhabiliter le site du lac de l'Ecureuil
Orientation C	Partager l'espace forestier du Grand Estérel
Action C1	Réaliser une étude de fréquentation
Action C2	Réaliser un Schéma d'accueil du public
Action C3	Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif (forestier, chasseur, apiculteur, berger, promeneur, ...)
Action C4	Communiquer sur les activités pratiquées en forêt et sensibiliser, éduquer, à la fragilité du massif
Action C5	Renforcer la surveillance du massif
Orientation D	Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel
Action D1	Animer la Charte forestière
Action D2	Mise en place d'un ou de plusieurs point(s) d'accueil et d'information au sein du massif Grand Estérel
Action D3	Mobiliser les financements pour la mise en oeuvre des actions de la Charte et l'entretien du massif